

« Il faut oser insuffler un élan entrepreneurial à notre profession »

Prix de l'innovation de l'Incubateur du barreau de Paris

La cérémonie de remise des Prix de l'Innovation, créés à l'initiative de l'Incubateur du Barreau de Paris, dont LexisNexis est partenaire, s'est tenue le 28 janvier dans la bibliothèque de l'Ordre des Avocats.

Deux prix ont été décernés. Pour la catégorie « cabinets d'avocats », à Marc Lipskier, fondateur du cabinet nomade *Bamboo & Bees*. Pour la catégorie « autres structures », aux membres de la start-up *SubMeet*.



Les quatre membres de l'Incubateur du barreau de Paris F. Pelouze, A. Perrot, L. Damelet, A. Uhel.

« Pourquoi ne pas repenser l'exercice de notre profession ? » interroge Lise Damelet, membre fondateur de l'incubateur du Barreau de Paris, avocate chez Orrick Rambaud Martel, lors de la cérémonie de remise des prix. Le monde du droit innove pour répondre aux attentes du client et dans la perspective d'un accès au droit sans limites. Les initiatives d'innovation sont nombreuses, inédites, inventives.

« Il faut oser insuffler un élan entrepreneurial à notre profession, réfléchir aux synergies possibles avec les autres professions », expose Alexandra Uhel, autre membre fondateur de l'incubateur, avocate chez Linklaters.

Créer un ensemble d'écosystèmes juridiques mis à la disposition des créateurs, des inventeurs, des entrepreneurs de demain, un objectif que se fixent les partenaires et membres associés de l'Incubateur du barreau de Paris (V. liste des membres associés).

Pour Marc Lipskier, lauréat du Prix innovation Avocats pour la création de son cabinet nomade *Bamboo & Bees* (lire Portrait dans ce numéro), « innover ce n'est que réapprendre tous les jours ». « Il suffit d'avoir une passion, une grande cause et chaque jour la pousser un peu plus loin » affirme-t-il. « Être innovant, c'est redistribuer les cartes », tout est dit !

Le prix innovation « non avocat » a été attribué à l'équipe de la startup *SubMeet*, pour leur solution de sécurisation des échanges d'emails. Les cabinets d'avocats constituent leur cœur de cible. Tel un leitmotiv, ils déclarent : « Pour entreprendre, il faut une bonne idée, une bonne équipe, bien s'entourer, de l'argent ».

Un beau succès pour cette première, qui, comme l'a rappelé le vice-bâtonnier Laurent Martinet réalise l'aboutissement du projet « La Caravane » qu'il avait porté avec Pierre-Olivier Sur lors de leur campagne au bâtonnat. ■

→ Prix spécial

• Frédéric Moréas et Philippe Charles, membres fondateurs du Cabinet AGN Avocats ont reçu un Prix spécial Innovation pour leur concept innovant de création d'une « Agence des nouveaux avocats » (V. not. *Entretien : JCP G 2014, act. 88*).

• Un prix « spécial étudiants » a été décerné à l'Association *Jeune Pousse d'Assas* de l'université Panthéon-Assas Paris 2. Pour Maxime Bouabid, président de l'Association, « Jeune Pousse entend donner aux étudiants d'Assas l'envie d'entreprendre ».

→ Ils ont dit

« Cela fait du bien d'être dans une profession qui va de l'avant ». « Le changement ce n'est pas une destination, c'est un mouvement » (*L. Donnedieu de Vabres*)

« La profession d'avocat doit être ouverte vers l'extérieur ; au CNB je porte cela ». « La déontologie ne doit pas être un frein à l'innovation ». « Je fais le vœu que les avocats soient créatifs et audacieux et qu'ils portent plus de projets » (*L. Martinet, vice-bâtonnier*)

→ Les membres associés de l'Incubateur

- Gilles August, avocat associé, August & Debouzy
- Stéphanie Cardot, co-fondateur et P.D.G, To do today
- Sophie Coin-Deleau, directrice du développement de l'activité Avocat, LexisNexis France
- Thierry Cotty, avocat associé, CVML
- Jean-Michel Darrois, avocat associé, Darrois Villey Maillot Brochier
- Bruno Deffains, professeur des universités, Paris II Panthéon-Assas
- Philippe Delmas, magistrat à la Cour des comptes
- Stéphanie Fougou, Group General Counsel chez Vallourec
- Christophe Jamin, directeur de l'École de Droit, Sciences Po
- Dominic Jensen, président, Dominic Jensen Conseil
- Sylvain Orebi, PDG, Groupe Orientis
- Lionel Scotto, avocat associé, Scotto & Associés



Marc Lipskier, lauréat du Prix Cabinet d'avocat pour sa structure *Bamboo&Bees*.

Sophie Coin-Deleau, directrice du développement de l'activité Avocat chez LexisNexis France et Adrien Perrot, un des quatre membres fondateurs de l'Incubateur, tous deux acteurs de l'innovation, nous exposent leur vision sur cette initiative.

JCP G : Le monde du droit innove. LexisNexis s'associe au mouvement initié par l'Incubateur du barreau de Paris. Quelles en sont les raisons ?

Sophie Coin Deleau : La première, la plus évidente, est que nous sommes partenaire des avocats depuis près d'un siècle : il nous paraît naturel de les accompagner dans les mutations de leur profession.

La seconde, d'égale importance, est notre culture d'entreprise résolument tournée vers l'avenir. On peut être une maison d'édition centenaire et être à la pointe de l'innovation. Tout comme on peut être une profession séculaire et se réinventer. Il ne s'agit pas d'une posture, mais d'une vérité factuelle : LexisNexis consacre annuellement 7 % de son chiffre d'affaires à la recherche. Cela nous a permis de réussir le virage numérique et d'entrer sereinement dans l'ère digitale. Nous développons des services intelligents, pour aider les avocats à gagner en productivité. Ainsi, notre portail Lexis 360° intègre un moteur sémantique qui optimise la pertinence des résultats des recherches juridiques. PolyOffice plus, notre logiciel de gestion de cabinet, intègre des fonctionnalités avancées de gestion du workflow, un accès en mobilité. Nous analysons déjà les données quantifiées de la jurisprudence pour déterminer le montant des indemnités qu'un avocat peut demander pour son client ; demain, nous proposerons également des services d'aide à la décision, des outils prédictifs. Notre ambition : permettre à l'avocat de libérer du temps pour l'analyse de ses dossiers et le développement de son activité.

JCP G : Vous êtes l'un des quatre membres fondateurs de l'Incubateur du barreau de Paris. Quels vœux formulez-vous pour l'avenir de l'Incubateur ?

Adrien Perrot : Notre bilan après un an d'existence est très positif dans la mesure où nous avons réussi à fédérer autour de notre projet des avocats mais également de très nombreuses personnes « extérieures » à notre profession mais dont les compétences viennent enrichir notre réflexion et, c'est notre souhait, un jour notre pratique. C'est avant tout ce mouvement de convergence que nous voulons pérenniser dans la mesure où nous souhaitons créer un véritable écosystème dédié au marché du droit et vecteur d'innovation.

Au-delà, il nous semble impératif pour notre profession de s'adapter aux évolutions technologiques et économiques de notre époque.

Les modèles d'affaires évoluent, l'impact des technologies ne peut être négligé tant elles modifient les canaux de distribution et les méthodes de travail et il serait vain de croire que les avocats ne subiront pas ces évolutions.

Pour répondre à ces bouleversements, il faut prôner l'évolution d'une réglementation trop rigide à certains égards.

Notre barreau en a conscience et se prononce en faveur d'une certaine libéralisation. Nous accompagnerons ce mouvement en poursuivant le dialogue de façon sereine, constructive et sans aucune forme de dogmatisme. ■